

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 17 décembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandra DALBIN - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Marie-Madeleine GEIER-GHIO - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Xavier MERY - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Yves BEAUVAL représenté par Gisèle LELOUIS - Mireille BENEDETTI représentée par Georges GOMEZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Garo HOVSEPIAN - Monique DAUBET-GRUNDLER représentée par René BACCINO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Gérard CHENOZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Claudette MOMPRIVE représentée par Martine GOELZER - Virginie MONNET-CORTI représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michèle EMERY - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Nicole BOUILLLOT - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Catherine CHAZEAU - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nourïati DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Vincent GOMEZ - Albert GUIGUI - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Janine MARY - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Richard MIRON - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 17 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 011-873/19/CT

**■ CT1 - Attribution d'une subvention à l'association d'entreprises Athelia
Entreprendre de la Zone d'activités de La Ciotat**

Avis du Conseil de Territoire

DPEATSV 19/18039/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L5218-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisi des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE-PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité métropolitaine. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques. Les Plans de déplacements inter-entreprises PDIE sont par exemple un des moyens de développer les actions en faveur des alternatives à la voiture individuelle (transports en commun, vélo, marche à pied, covoiturage...).

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour l'association Athelia Entreprendre, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient pris en compte, afin que le programme d'actions s'adresse également aux deux sexes. Des réunions d'information et de sensibilisation sont proposées aux associations de zones d'activité.

Présentation générale de l'association

La zone d'activité Athelia de La Ciotat a été créée en 1987, simultanément à ceux d'Aubagne et de Gémenos, à l'initiative du Ministère de l'Industrie. L'objectif était de faire face à un contexte économique très difficile (la fermeture des Chantiers Navals de La Ciotat et de La Seyne sur Mer). La zone d'activité s'étendant sur près de 110 hectares regroupe aujourd'hui 300 entreprises de toutes tailles, qui emploient plus de 4 000 salariés. La Métropole Aix-Marseille-Provence vient d'achever l'aménagement de l'ultime tranche Athelia V dont la commercialisation de 24ha de fonciers est en cours ; l'objectif étant d'accueillir 1500 emplois supplémentaires à terme.

Athélia Entreprendre est une association loi 1901 créée en 2002, qui a pour mission la promotion et l'animation de la zone d'activité Athélia. Acteur économique incontournable de La Ciotat et du bassin de l'Est métropolitain, l'association est un partenaire de référence en matière de développement économique aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Chiffres clés :

- 190 adhérents (représentant plus de 60% ; en légère et constante hausse par rapport à 2019)
- 15 + 2 membres du CA
- 60 bénévoles
- 8 commissions composées de membres bénévoles : dirigeants, collaborateurs des entreprises adhérentes et acteurs économiques locaux.
- Une équipe permanente de 3 personnes

L'association d'entreprises dont la RSE est l'ADN a pour rôle de :

- Communiquer et promouvoir les valeurs d'entreprises et le développement personnel des salariés comme le moteur de la rentabilité et du développement des entreprises
- Développer la culture du développement durable au service de toutes les entreprises des zones Athélia et de leurs salariés, en faveur d'un cadre de vie attractif et d'un environnement professionnel convivial
- Fédérer toutes les forces économiques régionales et les mettre à disposition du développement des entreprises d'Athélia et du bien-être de ses salariés.
- Contribuer à l'attractivité de l'environnement et à l'amélioration continue du cadre de vie de tous les acteurs des zones Athélia.
- Faire des zones d'activité d'Athélia un modèle régional en terme environnemental.

Les actions menées par l'association

A travers un programme varié d'animation et de communication, l'association Athelia Entreprendre œuvre à faciliter le développement de leurs entreprises adhérentes sur les thèmes suivants :

- Favoriser le développement économique des entreprises :

En organisant des événements reconnus, l'association favorise les échanges entre les entreprises (Les Vœux d'Athélia - L'Assemblée Générale d'Athélia – Les « Mardis d'Athélia » ...). Les sept associations de zones d'activité « AZA » du bassin Est (Apage, Roca Fortis, Athelia Entreprendre, LEHV, Pôle Alpha, Les Paluds, Napollon) sont associées dans un consortium T2R Territoire Réseau Rencontre pour mutualiser l'organisation deux événements communs dont une journée d'échanges entre les entreprises du Bassin Est de la Métropole « Business Buzz ».

- Dimension sociale : emploi et bien-être des salariés :

Le second événement est une journée à destination des demandeurs d'emploi « Job Boost ». En 2019 aura lieu sur La Ciotat la 5^e édition de cet événement créé à l'origine par l'association Athelia Entreprendre puis étendu aux 7 AZA. La journée consiste en conseils auprès de demandeurs d'emplois dispensés par des professionnels des Ressources Humaines en activité dans les entreprises du Territoire. Ainsi 80 bénévoles, se mettent à la disposition d'environ 500 demandeurs d'emplois au moyen d'ateliers (simulation d'entretien, coaching...).

L'association organise toute l'année des événements festifs pour favoriser les échanges entre les salariés et les entreprises de la ZA. Un projet d'ouverture d'une crèche inter-entreprises porté par l'association a par exemple été mené.

- Dimension environnementale :

Des démarches engagées dès 2015 par l'association ont permis la double certification ISO 14 001 et 50 001 de la zone d'activité. En parallèle, de nombreuses collectes mutualisées de déchets sont proposées aux entreprises (palettes, D3E, consommables informatiques...). Athelia Entreprendre et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont candidaté conjointement en 2019 au label Parc +.

- Promotion des mobilités alternatives :

Depuis 2009 la commission Mobilité Durable a mis en place un certain nombre d'actions. Plusieurs enquêtes de mobilité, en 2009, 2013 et 2018, ainsi qu'une analyse du risque routier ont été réalisées. Des résultats ont été obtenus comme par exemple la coordination des horaires de bus et de TER.

Une variété de supports de communication ont été créés, notamment en lien avec la mise en place d'un site de covoiturage crée en 2012 et modernisé en 2018.

Depuis 2018, le rapport PDMIE (Plan de Mobilité Inter-Entreprises) des entreprises de plus de 100 salariés partenaires de la commission Mobilité est réalisé par l'association du fait de l'obligation réglementaire qui les vise. Ce plan s'inscrit dans une démarche de développement durable et permet à ces entreprises d'initier des actions de mobilité pour ses salariés.

Les liens avec la Métropole Aix-Marseille-Provence

Pour rappel, le Conseil de Territoire Marseille Provence soutient financièrement l'association de zones d'activité Athelia Entreprendre depuis 2017 au titre de sa compétence développement économique.

En tant qu'acteur de proximité existant depuis plus de 17 ans, le travail partenarial avec la Métropole Aix-Marseille-Provence se renforce chaque année. Ainsi l'association de zones d'activité « AZA » remonte à la collectivité publique via le référent « AZA » au fil de l'eau les éventuels dysfonctionnements repérés sur la zone d'activité en lien avec les compétences des DGA opérationnelles de l'EPCI. Un registre des « incidents relevés » est ainsi tenu par l'association ; ce qui participe à une meilleure gestion au quotidien du parc d'activité. Egalement, l'association oriente également les demandes de ses adhérents vers le référent AZA de la Métropole pour que la collectivité publique puisse accompagner les entreprises dans leur développement économique et en particulier dans leur recherche d'une nouvelle implantation.

Concernant la Mobilité, le Conseil de Territoire de Marseille Provence soutient financièrement la mise en œuvre du Plan de mobilité Inter-entreprises d'Athelia Entreprendre. Le lien partenarial avec la Métropole est facilité par la présence d'un conseiller mobilité assurant au sein de la commission une veille sur la mobilité des entreprises de son périmètre en collaboration avec la DGA opérationnelle de l'EPCI. Ainsi, la commission Mobilité Durable de l'association a pour mission de faire émerger différents projets pour réduire et optimiser les déplacements générés par l'activité de la zone, mettant en place des alternatives durables, en conjonction d'objectifs avec l'agenda de la Mobilité de la Métropole.

Détail des principaux postes du budget prévisionnel 2019 de l'association Athelia Entreprendre

DEPENSES		RECETTES	
Achats	17 200	Cotisations et Partenariats privés	115 020
Services extérieurs	27 670	Ventes prestations services	3 740
Autres services extérieurs	90 230	Subvention Commune de La Ciotat	35 000
Charges de personnel	170 130	Subvention Département	15 000
Impôt et taxes	1 200	Subvention Métropole AMP / Développement économique	15 000
		Subvention Métropole / Mobilité	15 000
		Subvention Métropole / Emploi	20 000
		Appel à projet Ademe/Région projet ETI	86 225
Contributions volontaires	27 000	Contributions volontaires	27 000
TOTAL DEPENSES	332 335 €	TOTAL RECETTES	332 335 €

Le Budget prévisionnel global de l'association est de 332 335 euros en 2020 (soit une augmentation de près de 40% par rapport au budget de 238 410 euros de 2019). Cette hausse significative s'explique en grande partie par la volonté de l'association de répondre à un appel à projet conjoint de l'Ademe et de la Région Sud en vue de travailler sur un projet ETI Ecologie Industrielle Territoriale dont l'objectif principal est de développer des études de réduction des déchets à la source. Le montant des subventions publiques sollicitées s'élève à 186 225 euros, soit 56 % du budget total. Il est significatif de noter que l'autofinancement généré par les cotisations perçues et les partenariats privés conclus approche les 38%. L'association Athelia Entreprendre sollicite la Métropole Aix-Marseille-Provence pour une subvention globale de 50 000 euros au titre de ses compétences Développement économique, Mobilité et Emploi pour l'année 2020.

Signé le 17 Décembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Janvier 2020

Il est proposé au Bureau de la Métropole d'attribuer une subvention globale de fonctionnement à l'association Athelia Entreprendre à hauteur de 20 000 euros pour l'exercice 2020, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros au titre de sa compétence Développement économique sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence sur le budget de l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence ;
- Une subvention de fonctionnement de 10 000 euros au titre de sa compétence Mobilité, sur le budget annexe Transports de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Pour l'exercice 2020, il n'est pas prévu d'attribuer une subvention au titre de sa compétence Emploi.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance ;
- l'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les associations d'entreprises de son territoire ;
- l'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le territoire Marseille Provence, zone d'Athélia à La Ciotat, en leur proposant des services adaptés ;
- l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable sur le projet de délibération du Bureau de la Métropole relatif à la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au fonctionnement de l'association Athélia Entreprendre.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC